



VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 1^{er} février 2016

Nombre de conseillers en exercice : 35
 Nombre de conseillers présents : 35
 Nombre de procurations : 0
 Nombre de conseillers votants : 35
 Date de convocation : 27 janvier 2016
 Date de publication : 9 février 2016

Conseillers présents : M. Jean-Marie SERMIER, Maire,
 Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
 M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Philippe JABOVISTE, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, M. Pascal JOBEZ, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Isabelle VOUTQUENNE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMDAR, Mme Phanie BOUVRET, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT

Référence

N° 16.01.02.04

CommissionFonctionnement
l'Institution

de

ObjetDébat d'orientations
Budgétaires 2016**Conseillers absents ayant donné procuration** :

M. Jacques PÉCHINOT à M. Stéphane CHAMPANHET (jusqu'à DCM 16.01.02.03)
 M. Jean-Pascal FICHÈRE à M. Jean-Marie SERMIER (jusqu'à DCM 16.01.02.03)

Secrétaire de séance

Isabelle GIROD

Conseillers absents en cours de séance :**Rapporteur**

Jean-Pascal FICHÈRE

M. Pascal JOBEZ (DCM 16.01.02.11) ; Mme Sylvette MARCHAND (DCM 16.01.02.14) ; M. Jean-Pierre CUINET (DCM 16.01.02.17)

Rappel de la réglementation en vigueur

Inscrit dans la Loi ATR (Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République), le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen de ce budget.

Ne donnant pas lieu à un vote, le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le Budget Primitif 2016 sera proposé au vote du Conseil Municipal le 29 mars prochain.

Contexte général

Depuis 2012, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre un plan de redressement des comptes de l'État.

Annoncée en juin 2014 (juste après les élections municipales) et inscrite dans la loi de finance rectificative 2014, la baisse des dotations frappe depuis cette date de plein fouet les collectivités locales (communes et leurs intercommunalités).

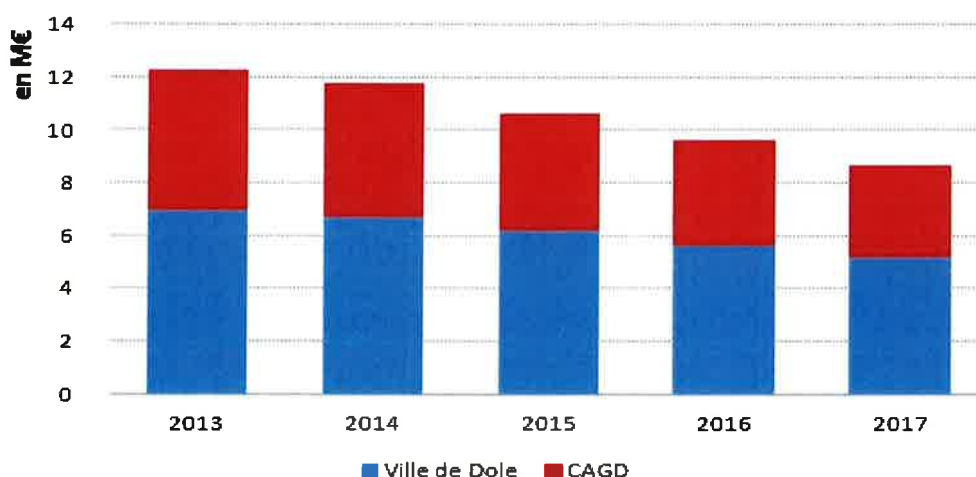
Aussi, après un gel des dotations et une baisse de l'enveloppe normée d'1,5Md€ en 2014, la Loi de programmation des finances publiques (LPPF) qui définit la trajectoire d'évolution des grandes masses financières de l'État a confirmé la baisse de 11Mds d'€ sur la période 2015-2017 ainsi que la clé de répartition en vigueur jusqu'ici.

La Loi de Finances pour 2016 promulguée le 30 décembre dernier entérine la poursuite de l'effort de réduction budgétaire de l'État imposé aux collectivités dans le cadre du Programme de Stabilité. Sur les 50Mds d'économies en jeu, les collectivités en supportent en effet à elles seules 22%, le seul bloc communal (EPCI + communes) se voyant infliger plus de 56% de cette baisse.

Pour mémoire, la baisse cumulée des dotations pour la ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole représente une perte de recettes de 1 664 000 € en 2015, auxquels se rajouteront 1 917 000 € en 2016 et 2017. Ces 3 581 000 € correspondent à 6 % des budgets de fonctionnement de la Ville et de l'Agglomération

Evolution de la DGF sur le territoire (en k€)	Ville de Dole	CAGD	Total	Différence / N-1	Cumul 2013-2017
2013	7 018	5 273	12 291		
2014	6 761	5 055	11 817	-475	-475
2015	6 228	4 400	10 628	-1 189	-1 664
2016	5 680	3 940	9 620	-1 008	-2 671
2017	5 195	3 516	8 711	-909	-3 580

Evolution de la DGF (2013-2017)



Cette pénalité intervient dans un contexte économique national tendu qui a conduit l'Etat à réduire ses concours aux collectivités locales dont l'une des missions essentielle consiste à rendre le territoire local attractif économiquement au service de ses administrés.

Impact local de la politique nationale

La déclinaison de ces orientations nationales au niveau local conduiront à une réduction des marges de manœuvre budgétaires de l'ordre de 550k€, impactant d'autant la capacité d'autofinancement de la Ville de Dole pour 2016.

C'est dans cet environnement économique austère et défavorable pour les collectivités locales que le projet de Budget Primitif 2016 devra être élaboré.

Cette nécessité de réaliser des économies de fonctionnement conduira la municipalité à poursuivre ses choix stratégiques d'organisation et de mise en œuvre de son programme au service de la population et du développement du territoire.

Les objectifs de la municipalité

1. Une pression fiscale maintenue

Malgré le choix de l'État de réduire ses concours financiers aux collectivités la municipalité doloise a décidé de ne pas augmenter la fiscalité locale. Cet engagement pris en début de mandat sera respecté. Aucune hausse des taux de fiscalité locale ne sera proposée.

Rappel des taux 2015 votés par la Ville de Dole :

Taux 2015	DOLE
Contribution Foncière des Entreprises	
Taxe d'Habitation	13,43%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	21,22%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	35,61%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	

2. Un nécessaire désendettement

Sous surveillance de la Chambre Régionale des Comptes depuis 2013 en raison de la forte hausse de l'endettement entre 2011 et 2013, la collectivité devra confirmer en 2016 le mouvement de désendettement entamé en 2014.

Afin de pérenniser ce mouvement, une renégociation de la dette auprès des principaux partenaires financiers de la Ville (notamment la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse d'Épargne qui détiennent à elles deux près de 47% de l'encours total de la collectivité) est engagée pour permettre une baisse de l'encours et redonner des marges de manœuvre au budget de la ville.

Pour mémoire, l'encours de dette était de 40,16M€ au CA 2013, 39,61M€ au CA 2014 et 39,34M€ au CA 2015.

3. La maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la masse salariale

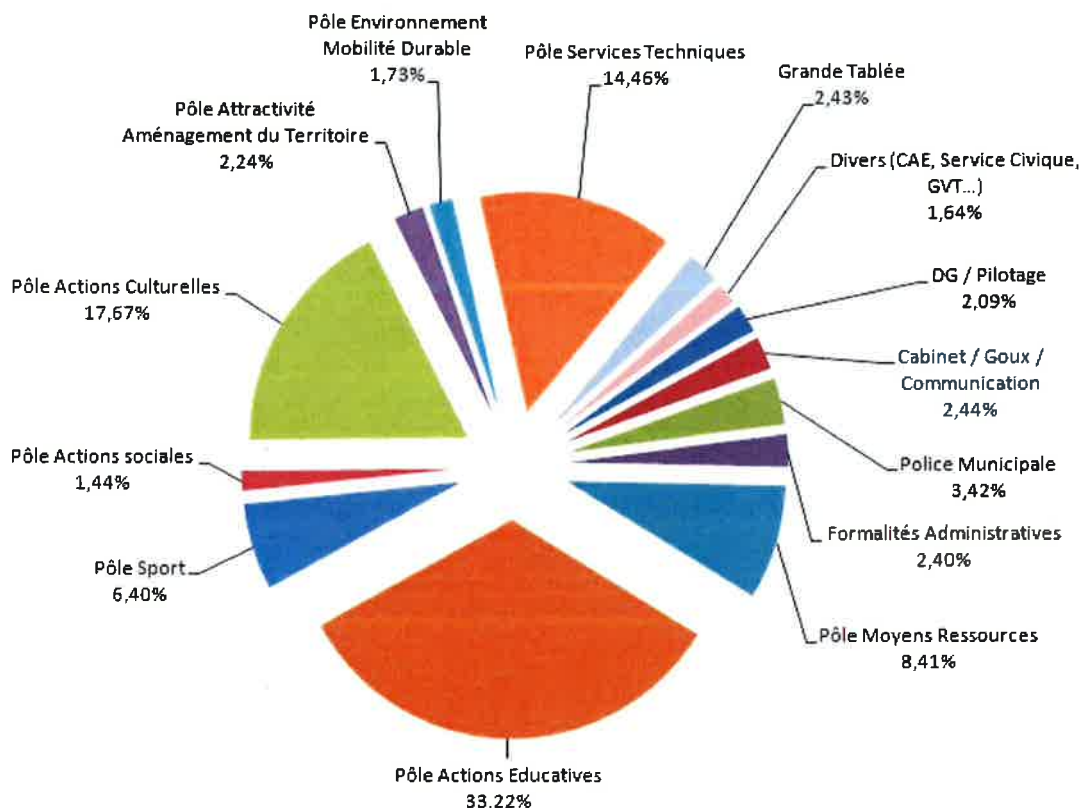
Elle devra être contenue et envisagée dans un objectif d'optimisation et de mutualisation. La mobilité interne sera privilégiée, la mutualisation encouragée.

Pour information, en 2015, 15 agents (Ville, Agglo, CCAS) sont partis en retraite. Dans le même temps, les 3 collectivités ont procédé à 9 recrutements externes.

A noter une hausse de +162k€ de l'ACTP perçue par la Ville qui neutralise la hausse de +170k€ de la masse salariale nette constatée en fin d'exercice 2015, confirmant la capacité de la Ville à bonifier et optimiser ses services par la mutualisation plutôt que de recourir à des recrutements.

L'effort budgétaire est d'autant plus remarquable que la masse salariale globale est contenue, et ce malgré des charges nouvelles provoquées notamment par la reprise en régie de la gestion du Centre Social Olympe de Gouges.

Répartition de la masse salariale prévisionnelle Ville + CAGD



4. Un devoir d'investissement pour soutenir la croissance

Le tableau ci-dessous retrace les principaux projets d'investissements qui seront soumis au vote à l'occasion de la séance budgétaire :

Principaux investissements 2016 (en k€)	Dépenses 2015	Reports 2016	Crédits 2016	Recettes attendues	Observations
Réfection toiture Place Nationale			300	150	Subventions Drac (75) et CD39 (75)
Aménagement avenue Maréchal Juin			750	185	Subvention Région
Aménagement Cœur de Ville			415	100	Subvention FISAC
Réhabilitation La Fabrique	402	231	20	320	Subvention Etat
Réhabilitation groupe scolaire Pointelin	88	113	1 800	250	Participation CAGD
Déploiement de la vidéoprotection	148		500	165	Subvention Etat
Armement policiers municipaux			10		

La recherche de marges de manœuvre et d'optimisation

Restaurer une capacité d'épargne par une gestion plus rigoureuse

Si l'épargne brute continue sa croissance pour atteindre environ 4,5M€ au Compte Administratif 2015 (contre 3,7M€ fin 2014 et 3,5M€ fin 2013), l'effort d'économie en fonctionnement devra se poursuivre afin de reconstituer le fonds de roulement tout en menant à bien un ambitieux programme d'investissement.

Budget de fonctionnement (en k€)	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Dépenses réelles	24 959	24 239	23 323
Recettes réelles	28 445	27 909	27 791
Solde	3 486	3 670	4 468
Sinistre crèche	0	-100	-900
Solde hors recettes exceptionnelles	3 486	3 570	3 568

Sur la période 2013-2015, hors recettes exceptionnelles et en dépit de la forte baisse des dotations qui a amputé son budget de fonctionnement à hauteur de -800k€ cumulé, la Ville de Dole parvient à augmenter légèrement son niveau d'épargne brute de +82k€, soit +0,24%, ce qui correspond à une maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 700 k€ en 2015.

La municipalité marque ainsi clairement sa volonté de gestion rigoureuse du budget de la ville de Dole.

Une réflexion sur les modes de gestion

Après avoir innové courant 2015 en donnant naissance à deux SEMOP baptisées « Dolea » qui se sont vu confiée la gestion municipale de l'eau et de l'assainissement dans le cadre d'un partenariat avec le Groupe Suez, la Ville de Dole, associée au Grand Dole, a souhaité mener une réflexion autour de la création d'outils stratégiques visant à promouvoir et rendre attractif le territoire dans une optique de développement touristique, culturel et économique.

Dans cette optique, deux Sociétés Publiques Locales devraient voir le jour courant 2016 afin de porter en lieu et place des collectivités l'animation locale et la promotion du territoire à l'échelle du bassin dolois.

L'une portera l'activité touristique et événementielle, véritables moteurs de croissance pour le tissu économique de notre territoire, lequel se retrouve de facto au cœur d'une dynamique qu'il convient d'exploiter et de développer dans le cadre de la grande Région Bourgogne-Franche Comté.

La seconde se verra confier le portage d'un grand nombre de projets structurants qui s'inscrivent dans une politique de développement urbain et économique du bassin dolois.

Ces sociétés privées composées à 100% de capitaux publics auront la responsabilité de mettre en œuvre les projets politiques locaux tout en générant des économies d'échelle grâce à une meilleure optimisation des procédures et des ressources.

5. La modernisation des outils à disposition des services

La démarche de dématérialisation et de modernisation des outils et des procédures sera amplifiée et accélérée : gestion électronique de documents -GED-, renouvellement du système de messagerie couplé au déploiement d'outils collaboratifs à destination des agents, remplacement du logiciel de gestion financière, dématérialisation et guichet unique personnalisé facilitant la relation citoyen sont autant de nouveaux outils déployés au service des agents et des citoyens visant à faire de la Ville de Dole une commune modernisée.

C'est dans ce contexte de mutations importantes que devra se construire le prochain budget qui met l'accent sur la capacité des acteurs publics à imaginer de nouvelles façons de fonctionner pour promouvoir le territoire et maintenir une offre de service décente aux citoyens malgré la diminution importante des concours financiers de l'État.

En conséquence, Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des orientations budgétaires proposées pour l'année 2016.

*Fait à Dole, le 2 février 2016
Pour extrait certifié conforme,
Le Député-maire,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- ◆ Pilotage et Coordination
- ◆ Pôle Moyens et Ressources/Finances
- ◆ Trésorerie Principale

Jean-Marie SERMIER.

